

POLITIQUE

POLITIQUE CONCERNANT LE SYSTÈME de GESTION INTÉGRÉ

Préparé par: RSGI
Approuvé par: DG

En tant qu'entreprise internationale de premier plan faisant partie du groupe Arneg, Intrac est consciente de l'impact de ses activités sur son personnel salarié, l'environnement, les collectivités locales et les clients avec lesquels elle interagit. Cette prise de conscience l'amène à déclarer sa responsabilité sociale et environnementale en s'assurant que son développement à long terme soit durable et reflète les valeurs et les attentes des salariés, de l'entreprise, des clients et des parties concernées en général.

Intrac a identifié les principales tendances sociales et environnementales susceptibles d'influencer ses activités au cours des prochaines années et pour lesquelles elle souhaite agir en tant qu'entreprise responsable. C'est pourquoi Intrac a souhaité intégrer dans son système de qualité les objectifs de nature environnementale, ainsi que ceux relatifs à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, qu'elle désire atteindre grâce à la mise en place du système de gestion intégré.

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles éditions des normes ISO 9001:2015, ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018, Intrac a formalisé le processus d'analyse du contexte afin de mieux comprendre les attentes des parties concernées tout en élaborant l'évaluation du risque finalisée à identifier les menaces et les opportunités pour l'obtention des résultats attendus en vue d'améliorer les effets souhaités, tout en empêchant ou en réduisant les effets indésirables dans une perspective d'amélioration continue. Intrac promeut et soutient l'approche basée sur l'analyse des risques en tant qu'élément essentiel pour le maintien de son système de gestion intégré, en réalisant toutes les actions nécessaires pour assurer sa mise à jour au fil du temps. Intrac établit que sa politique soit documentée, mise en œuvre, maintenue et communiquée à l'ensemble du personnel qui travaille au nom et pour le compte de l'organisation, qu'elle soit régulièrement révisée et actualisée et qu'elle soit mise à la disposition du public sur le site Internet et dans l'intranet de l'entreprise.

La politique d'Intrac vise donc à atteindre les objectifs suivants :

- Satisfaire le client.
- Motiver et valoriser les ressources humaines.
- Diffuser la culture de la qualité, de la sécurité et de l'environnement auprès de tous ses collaborateurs en promouvant des comportements responsables.
- Veiller à ce que cette politique soit adaptée à la nature, à la dimension et à l'impact de son organisation et qu'elle soit appliquée à tous les aspects de la qualité, de la sécurité, de l'environnement et de l'énergie la concernant.
- Assurer dans tous les processus le respect des limites prévues ou prescrites par la réglementation en vigueur en matière d'environnement, de santé et de sécurité, ainsi que les limites applicables définies par sa propre organisation, tout en garantissant l'amélioration continue des aspects environnementaux importants et des mesures de prévention et de protection contre les risques au travail.
- Promouvoir des relations mutuellement bénéfiques entre l'organisation et les fournisseurs.

À cette fin, la Direction Générale d'Intrac encourage, développe et soutient :

- L'implication directe du client dans le développement des produits en mettant l'accent sur les conséquences de leur impact environnemental et sur la sécurité de l'utilisateur final.

POLITIQUE CONCERNANT LE SYSTÈME de GESTION INTÉGRÉ

Préparé par: RSGI
Approuvé par: DG

- L'implication directe et la sensibilisation des fournisseurs de biens et de services vis-à-vis de toutes les activités qui exercent une influence sur le système de gestion intégré en promouvant et en favorisant l'achat d'équipements sécurisés, efficaces sur le plan énergétique et à faible impact sur l'environnement.
- L'organisation des processus d'entreprise afin d'améliorer leur efficacité et leur efficience conformément aux besoins du client en constante évolution.
- L'organisation et le contrôle des processus d'entreprise ayant une influence directe sur l'environnement et sur la sécurité afin de réduire leur impact et de limiter les risques.
- Le contrôle des processus d'entreprise, la définition des outils de contrôle et l'analyse des résultats.
- Les initiatives visant à réduire les impacts environnementaux tels que les émissions de polluants atmosphériques, les consommations d'eau et d'énergie, le bruit, les vibrations, la gestion sécurisée des produits chimiques et la gestion différenciée des déchets afin de permettre leur recyclage, grâce à une sensibilisation continue du personnel concerné et à des investissements ciblés dans les infrastructures, le tout en définissant des objectifs et des indicateurs spécifiques à contrôler avec une fréquence définie et en fournissant les ressources nécessaires pour leur obtention.
- La gestion de ses activités dans le but de prévenir les accidents, les blessures, les maladies professionnelles et les dommages à l'environnement.
- La définition de règles de conduite, assorties d'un dispositif de sanctions, concernant les aspects de la protection de la santé et de la sécurité au travail et de l'environnement (règlement disciplinaire pour la sécurité), que toutes les personnes opérant au sein de l'entreprise doivent respecter.
- La gestion et le contrôle de toutes les activités de l'entreprise, de la recherche à la production en passant par la conception, en accordant une attention particulière au respect des exigences obligatoires applicables aux produits, à la sécurité et à l'hygiène au travail et à la protection de l'environnement.
- Une attention particulière est accordée aux ressources humaines, en définissant les tâches et les responsabilités et en offrant des informations, une éducation et une formation visant à atteindre les objectifs fixés, dans un environnement de travail stimulant qui garantit une motivation et une implication adéquates.
- La synergie avec les fournisseurs, afin d'identifier et d'atteindre des objectifs communs mutuellement bénéfiques en demandant aux entrepreneurs travaillant pour le compte de l'entreprise d'adopter des critères pour la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs équivalents à ceux de sa propre organisation.
- Les communications internes, entre les différents niveaux et fonctions de l'organisation, relatifs aux aspects inhérents au SGI, en favorisant l'implication et la sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'organisation ; les communications externes, afin de fournir des réponses appropriées aux tiers qui en font la demande.

POLITIQUE CONCERNANT LE SYSTÈME de GESTION INTÉGRÉ

Préparé par: RSGI
Approuvé par: DG

Note: la DG a décidé de ne pas assurer la communication externe de ses performances environnementales, sauf à la demande expresse de la part de ses sujets externes et, dans tous les cas, sous la supervision préalable du RSGI.

- Le Responsable du système de gestion intégré, en lui garantissant un soutien total et actif afin d'assurer la gestion des plans d'amélioration.
- La culture de l'amélioration continue, tant au sein de l'organisation qu'auprès des fournisseurs

*La Direction Générale
Intrac Spa*

INTRAC[®]
DESIGN & DISPLAY

Via A. Grandi, 24
45100 Rovigo - Italy

Tel. +39 0425 363666
amministrazione@pec.intrac.it
www.intrac.it

